



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-036

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS ET AUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2016

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mars 2016 et affichée le 25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

08 AVR 2016

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint (Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana), M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant), Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec (Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Mounien à 17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » et « Aménagement-Travaux-Environnement » en date du 22 mars 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 5 avril 2016 relatif à l'attribution des subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2016.

M. Wilfrid Cerveaux et M. Daniel Vassinot ne prennent pas part au vote.

A la majorité (3 oppositions : Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2016 aux associations et aux établissements publics selon les tableaux suivants :

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Investissement
ACTA	15 000 €	
AGEMA Kabardock	650 000 €	70 000 €
ASSOCIATION SOMANS	3 000 €	
INSTITUT DE L'IMAGE DE L'OCEAN INDIEN	90 000 €	
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	15 000 €	
ADBEN REUNION	2 000 €	
ASSOCIATION MUSIK OCEAN INDIEN	15 000 €	
NADJANI DANSE COMPAGNIE	1 500 €	
CYCLONE ART KREASION 974	5 000 €	
LALANBIK	3 000 €	
KONPANI IBAO	3 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE LA JEANNE D'ARC	360 000 €	
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DRAGON BOAT	3 000 €	
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)	147 700 €	
BOULES PORTOISES COMMUNALES	3 500 €	
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT (OMS)	830 000 €	
OUEST NATATION REUNION	5 000 €	
PORT PEDALES ASSOCIATION	3 000 €	
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS ATHLETISME (USPGA)	3 000 €	
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNATIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES (USPGSA)	39 000 €	
FOYER CULTUREL PORT (FC PORT)	5 000 €	

DALON KARATE DO	3 000 €	
ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Investissement
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE (ASPBA)	5 000 €	
MUAY THAI PORTOIS TEAM EXPEDITO	3 000 €	
LA JEANNE NATATION	5 000 €	
BOXE FRANCAISE RDG	6 500 €	
RUGBY CLUB PORTOIS	5 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE CAZAMBA TAMOIL	3 000 €	
CLUB NAUTIQUE PORTOIS		3 000 €
DOJO PORTOIS	1 500 €	
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	25 000 €	
PORT HAND BALL CLUB	1 500 €	
BEK LA BARRE	3 000 €	
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKET-BALL	5 000 €	
ASSOCIATION PORTOISE JIUJITSU BRESILIEN	1 500 €	
ASSOCIATION RANDO RIVIERE DES GALETS	3 000 €	
ASSOCIATION DES ARTS MARTIAUX PORTOIS	1 500 €	
ASSOCIATION PASS'PORT	8 000 €	8 000 €
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	3 000 €	
ZUP ECLAIREE	1 500 €	
APJPA	8 000 €	
ASSOCIATION PORTOISE QUARTIER LEPELVANCHE (APQL)	1 500 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ASSOCIATION DE PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES (APPEI)	240 000 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VILLAGE TITAN – CENTRE CULTUREL	480 000 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ASSOCIATION FARFAR	375 000 €	
LES AMIS DES MARINS	4 000 €	
ASSOCIATION COCCINELLES	70 000 €	
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES (AGRR)	8 000 €	
ASSOCIATION LIAISON	3 000 €	
ASSOCIATION PORTOISE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE (APEF)	120 000 €	
LES PETITS PANDAS (ASSOCIATION)	10 000 €	
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DE LA COMMUNE DU PORT	25 000 €	
APSA	5 000 €	
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES (OPIAPA)	30 000 €	
COS	90 000 €	
OBSERVATOIRES VILLES PORTS OCEAN INDIEN	6 000 €	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (MIO)	80 000 €	
AGIDESU	497 000 €	
Jardins Portoïis	20 000 €	
COLLEGE TITAN	2 500 €	
ARAJUFA	5 000 €	
RESEAU OTE	14 000 €	
USEP	5 000 €	

ETABLISSEMENTS PUBLICS

ETABLISSEMENTS PUBLICS	Fonctionnement	Investissement
ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER (ENSAM)	50 000 €	
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	140 000 €	
LYCEES ET COLLEGES		
Lycée Jean Hinglo	4 000 €	
Lycée Léon de Lépervanche	4 000 €	
Collège Oasis	4 000 €	
Collège Titan	4 000 €	
Collège Edmond Albius	4 000 €	
Collège Jean Le Toullec	4 000 €	

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENT PUBLICS ANNEE 2016

Pour les accompagner au mieux dans leur gestion du 1^{er} trimestre 2016, le Conseil Municipal a approuvé, le 3 novembre 2015, la possibilité d'attribuer aux associations et aux établissements publics ayant perçu plus de 10 000 € d'aides en 2015, une avance de subvention correspondant au maximum à 4/12^{ème} du montant perçu la même année.

Le budget primitif 2016 de la Collectivité ayant été approuvé, le Conseil Municipal est à présent appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2016, en fonctionnement et en investissement.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les éléments suivants, ayant guidé l'instruction des demandes de subventions 2016 :

- Depuis 2015, la Ville du Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration des relations avec les associations. La campagne associative est ainsi séquencée en quatre temps :
 - information / communication ;
 - instruction des demandes ;
 - engagement juridique et comptable des subventions allouées ;
 - évaluation des impacts des moyens publics mobilisés.

- Au regard de ses orientations sectorielles (rappelées en pièce jointe), la Collectivité s'est assignée les objectifs suivants :
 - Mieux encadrer administrativement et juridiquement ses attributions de subventions ;
 - Mettre en cohérence sa politique contractuelle associative avec les enjeux de territoire ;
 - Renforcer les synergies entre le « tronc commun » des aides financières et logistiques apportées aux associations et établissements publics et les dispositifs contractualisés (contrat de ville, convention territoriale globale, pacte culture, convention TFPB, etc.) dans l'optique d'optimiser les moyens et ressources ;
 - Elargir l'assiette des bénéficiaires afin de répondre aux besoins de redynamiser le tissu associatif, par un accompagnement des plus petites d'entre elles et notamment des clubs sportifs.

- Les autres ressources communales qui seront mobilisées en 2016 pour les associations et établissements publics sont :
 - l'accompagnement logistique des projets et actions des associations de proximité et/ou collectifs de quartier (45 000 euros) ;
 - l'accompagnement logistique des événements sportifs (30 000 euros) ;
 - l'accompagnement des porteurs de projets pour le développement d'activités dans le champ de l'Economie sociale et solidaire (services à la personne, services aux entreprises, petite enfance, etc.) ;
 - l'accompagnement à l'émergence de groupements d'employeurs notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'environnement ;
 - la mise à disposition d'espaces d'expression et d'activités économiques culturels avec le projet de « Friche économique et culturelle ».

- Les financements complémentaires qui sont mobilisés en 2016 pour les associations et établissements publics portois dans le cadre des dispositifs contractualisés par la Ville sont de l'ordre de :
 - 230 000 euros du CGET au titre du Contrat de ville ;
 - 2 millions d'euros de la CAF au titre de la Convention territoriale globale ;
 - 530 000 euros de la DAC OI au titre du Pacte Culture ;
 - 340 000 euros des bailleurs sociaux au titre de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2016 aux associations et aux établissements publics selon le tableau annexé au présent rapport (annexe 1) ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

Affaire suivie par la Direction de l'Epanouissement Humain - Service Vie Associative et Animation

*Pièces jointes : Tableaux récapitulatifs des subventions 2016 (annexe 1)
Orientations sectorielles de la campagne associative 2016 (annexe 2)*

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'ANNE 2016**

ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Investissement
ACTA	15 000 €	
AGEMA Kabardock	650 000 €	70 000 €
ASSOCIATION SOMANS	3 000 €	
INSTITUT DE L'IMAGE DE L'OCEAN INDIEN	90 000 €	
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	15 000 €	
ADBEN REUNION	2 000 €	
ASSOCIATION MUSIK OCEAN INDIEN	15 000 €	
NADJANI DANSE COMPAGNIE	1 500 €	
CYCLONE ART KREASION 974	5 000 €	
LALANBIK	3 000 €	
KONPANI IBAO	3 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE LA JEANNE D'ARC	360 000 €	
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DRAGON BOAT	3 000 €	
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)	147 700 €	
BOULES PORTOISES COMMUNALES	3 500 €	
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT (OMS)	830 000 €	
OUEST NATATION REUNION	5 000 €	
PORT PEDALES ASSOCIATION	3 000 €	
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS ATHLETISME (USPGA)	3 000 €	
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNATIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES (USPGSA)	39 000 €	
FOYER CULTUREL PORT (FC PORT)	5 000 €	
DALON KARATE DO	3 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE (ASPBA)	5 000 €	
MUAY THAI PORTOIS TEAM EXPEDITO	3 000 €	
LA JEANNE NATATION	5 000 €	
BOXE FRANCAISE RDG	6 500 €	
RUGBY CLUB PORTOIS	5 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE CAZAMBA TAMOIL	3 000 €	
CLUB NAUTIQUE PORTOIS		3 000 €
DOJO PORTOIS	1 500 €	
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	25 000 €	
PORT HAND BALL CLUB	1 500 €	
BEK LA BARRE	3 000 €	
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKET-BALL	5 000 €	
ASSOCIATION PORTOISE JIUJITSU BRESILIEN	1 500 €	
ASSOCIATION RANDO RIVIERE DES GALETS	3 000 €	
ASSOCIATION DES ARTS MARTIAUX PORTOIS	1 500 €	
ASSOCIATION PASS'PORT	8 000 €	8 000 €

ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Investissement
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	3 000 €	
ZUP ECLAIREE	1 500 €	
APJPA	8 000 €	
ASSOCIATION PORTOISE QUARTIER LEPERVANCHE (APQL)	1 500 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ASSOCIATION DE PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES (APPEI)	240 000 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VILLAGE TITAN – CENTRE CULTUREL	480 000 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ASSOCIATION FARFAR	375 000 €	
LES AMIS DES MARINS	4 000 €	
ASSOCIATION COCCINELLES	70 000 €	
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES (AGRR)	8 000 €	
ASSOCIATION LIAISON	3 000 €	
ASSOCIATION PORTOISE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE (APEF)	120 000 €	
LES PETITS PANDAS (ASSOCIATION)	10 000 €	
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DE LA COMMUNE DU PORT	25 000 €	
APSA	5 000 €	
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES (OPIAPA)	30 000 €	
COS	90 000 €	
OBSERVATOIRES VILLES PORTS OCEAN INDIEN	6 000 €	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (MIO)	80 000 €	
AGIDESU	497 000 €	
Jardins Portoï	20 000 €	
COLLEGE TITAN	2 500 €	
ARAJUFA	5 000 €	
RESEAU OTE	14 000 €	
USEP	5 000 €	

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES
AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'ANNE 2016**

ETABLISSEMENTS PUBLICS	Fonctionnement	Investissement
ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER (ENSAM)	50 000 €	
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	140 000 €	
LYCEES ET COLLEGES		
Lycée Jean Hinglo	4 000 €	
Lycée Léon de Lépervanche	4 000 €	
Collège Oasis	4 000 €	
Collège Titan	4 000 €	
Collège Edmond Albius	4 000 €	
Collège Jean Le Toullec	4 000 €	

Les orientations sectorielles Campagne Associative 2016
--

Le Sport

La Ville du Port soutient le développement de la pratique sportive sur son territoire. Le sport comme un vecteur d'accomplissement, de promotion sociale et comme élément fondamental de santé publique. Pour ce faire, la municipalité s'est engagée dans un plan pluriannuel (2014-2020) de rénovation de l'ensemble des équipements et sites sportifs afin de renforcer et d'améliorer la qualité d'accueil et de pratique sportive qu'elle soit individuelle ou collective, qu'elle soit de loisirs, scolaire ou de compétition.

Pour cette campagne 2016, la Ville souhaite accompagner les projets ayant attrait à la sensibilisation à la pratique sportive pour tous et notamment en direction du jeune public - en (hors) temps scolaire -, à l'animation sportive dans les quartiers et à l'organisation d'événements structurants sur le territoire. Par ailleurs, la Collectivité apportera une attention particulière aux actions qui favorisent le soutien à l'accès au haut niveau au travers notamment des disciplines dites prioritaires : gymnastique, boxe, handball, rugby et activités aquatiques (en bassin et eau vive).

La culture

Les projets présentés lors de cette campagne associative devront être en cohérence avec le Pacte Culture, signé entre la Ville et l'Etat au mois d'août 2015, et placés la population portoïse au centre des actions proposées. Il s'agit de développer la démocratisation culturelle et de prévenir l'illettrisme, de valoriser l'éducation artistique dans les quartiers, de favoriser la création et la diffusion artistique, de donner toute sa place au patrimoine matériel et immatériel, de favoriser autant que faire se peut la transversalité des actions et l'interdisciplinarité.

Les priorités sont les suivantes :

- La lutte contre l'illettrisme L'aide aux devoirs et aux leçons
- Le spectacle vivant et les arts urbains
- L'éducation à l'image

La vie éducative

Les orientations de la Ville en matière de vie éducative se traduisent essentiellement par 3 axes :

- Développement des activités périscolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h45 à 16h30 sur les écoles ou équipements de proximité dans les secteurs suivants : culture, sport, éducation et environnement ;
- Collèges et lycées du Port : accompagnement de projets pédagogiques de classes dans les secteurs sportifs, culturels et éducatifs ;
- Structures petites enfances : préparation à l'entrée à l'école dans les meilleures conditions. Tisser des liens avec l'institution scolaire et favoriser des temps d'accueil des enfants de moins de 3 ans en école maternelle.

L'Environnement

Les orientations de la Ville en matière d'environnement se traduisent essentiellement par 3 axes :

- Contribuer à l'amélioration de la propreté urbaine (nettoyage de quartiers, actions de sensibilisation aux gestes de tri (Borne Apport Volontaire à verre, calendriers de collecte, réduction des déchets, déchèteries, apport de déchets électriques et électroniques chez les revendeurs à l'achat...);
- Participer à l'embellissement de la Ville (jardins partagés, suppression et embellissement de dépôts sauvages...);
- Participer à la valorisation du patrimoine végétal portoïis (identification d'arbres remarquables par des signalétiques "fabriquées" au sein des quartiers, exposition photos des arbres et/ou espèces végétales d'un quartier et/ou d'un espace végétalisé de la Ville...).

Les Centres Sociaux et Culturels

Actuellement sur le territoire, la Ville du Port est composée de 3 centres socio-culturels. Un centre social se définit comme un « foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population de la Ville du Port ».

La conception de la Ville concernant les centres socio-culturels se décline de la manière suivante :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale ;
- un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle. Lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux ;
- un lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative ;
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat avec l'ensemble des acteurs associatifs de la Ville.

En fonction des besoins spécifiques des habitants et des associations, et soucieux de générer à la fois du lien avec les personnes et de la cohésion sur le territoire, le centre social et culturel devra proposer des services et des activités, organiser des animations festives ou culturelles... Pour accompagner les habitants à réaliser leurs projets, le centre social mettra également à leur disposition des moyens logistiques et techniques.

Le Social

Les orientations en matière sociale sont les suivantes :

- Activer la solidarité communale envers les publics vulnérables (personnes âgées, handicapées, SDF...) par le biais des dispositifs de l'urgence sociale. La Ville souhaite soutenir les projets visant à éviter l'expulsion, les ruptures de ressources dont l'objectif est de permettre à la famille de maintenir le minimum nécessaire en attendant le rétablissement des droits communs.

L'urgence sociale se traduit aussi par l'aide à l'urgence alimentaire et de l'hébergement. Enfin, le rétablissement des droits touche le domaine de la santé(CMU), de la solidarité (placement, aide à domicile, retraite complémentaire, l'éducation spécialisée, allocations au porteur de handicap....) ;

- Développer l'action sociale par du développement social en initiant des outils innovants de prévention, d'éducation budgétaire, de formation et d'accompagnement. Le public cible est la famille. Passer de l'urgence sociale à l'action sociale en développant des supports qui tendent à la responsabilisation des usagers. Ceci permet d'éviter l'assistanat, de maintenir la dignité humaine tout en accompagnant la famille vers une autonomie. Des outils tels que l'épicerie solidaire, le micro crédit, la veille sociale contre les expulsions, l'accompagnement des contrats aidés par la formation, ou tout simplement l'accueil, l'écoute. L'orientation et l'accompagnement, participent à la réactivation de la confiance au sein du ménage ou chez l'utilisateur. Ceci en partenariat avec les institutions et les associations du territoire et aussi des partenaires privés tels que les bailleurs, les fermiers énergie sans qui ce volet social n'est pas envisageable.

La Cohésion Economique et Sociale

La Ville souhaite soutenir le développement d'activités en faveur des habitants des quartiers et améliorer l'accès des publics à l'emploi.

Les orientations 2016 :

- Le développement d'activités nouvelles en réponse aux besoins sociaux non satisfaits du territoire et pourvoyeuses d'emploi ;
- L'accompagnement des talents des quartiers vers la création d'activité ;
- Les initiatives visant à accompagner les publics dans leurs parcours d'insertion professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi ;
- Les initiatives contribuant à la lutte contre la précarité ;
- Promouvoir les modèles de l'Economie Sociale et Solidaire.

La Prévention

Dans le domaine de la prévention, la Ville du Port soutien les actions en faveur et qui garantissent la tranquillité publique et cela à différents niveaux d'accompagnement :

- La violence à l'école et aux jeux dangereux ;
- L'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance ;
- La prévention des violences intrafamiliales ;
- L'Accompagnement des personnes dans la réalisation de leur peine, la lutte contre la récidive ;
- L'Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation ;
- Le développement de la citoyenneté au cœur des quartiers ;
- La promotion d'un usage respectueux des espaces communs.

